écrivent ou reçoivent ; toute correspondance suivie ne se fera qu'avec la permission de la supérieure.

Les lettres du supérieur et celles de la supérieure générale pourront n'être pas montrées à la supérieure immédiate.

Les permissions générales doivent être renouvelées chaque mois. »

Liées pour la vie

En apparence les vœux ne lient d'abord les sœurs que pour un temps déterminé, mais en réalité elles sont liées pour toute la vie. C'est jusqu'à ce « lit de mort » dont on leur parle à tout moment dans leurs « exercices spirituels » que l'on veut les tenir pour que les fameuses dispositions testamentaires ne varient point.

Le paragraphe suivant montre avec onctuosité dans quelle stricte obligation se trouvent les Humbles Filles d'observer leurs vœux fidèlement. Qu'elles n'aient garde de manquer à celui de Pauvreté ! « uniquement par zèle » et surtout, surtout, « SANS SCRUPULES ».

Citons :

Fidélité aux vœux

« Les sœurs se montreront, pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus, attachées de cœur et d'âme à leur petite et bien modeste association. Elles seront aussi fidèles que possible à en observer toutes les pratiques mais uniquement par zèle et sans scrupules, se rappelant que si ces règles n'obligent sous peine de péchés que dans les cas déterminés, elles sont néanmoins toujours le chemin dans lequel elles doivent marcher si elles veulent parvenir sûrement à la perfection. »

Maintenant, mes chères humbles filles, vous êtes toujours libres de quitter la congrégation. Le titre d'un chapitre le laisse du moins croire, mais le texte ! Féroce, brutal, il laisse sottement voir le fil blanc de la malice qui le coud...

Citons encore :

Liberté à l'expiration des vœux

« Si les sœurs SE REFUSAIENT à renouveler les vœux ou si elles s'en rendaient indignes, elles seraient admonestées par la supérieure, qui les prierait de faire une retraite de trois jours.

Après trois mois de réflexion si elles S'OBSTINAIENT à rester en dehors de la communauté quant aux vœux elles ne feraient plus partie de l'association. »

Position des sœurs qui enfreignent

« Dieu veut que jamais les sœurs ne se repentent après avoir fait profession. Il serait fâcheux qu'un acte si regrettable fût accompli par une fille du Cœur de Jésus. Que toutes nos sœurs soient si attachées à leur vocation qu'elles préfèrent mourir que de quitter leur poste. »

Pour qui sait lire, il y a dans ces deux paragraphes de telles menaces, de tels arguments de persécution qu'il est bien clair que lorsque les vœux ont été prononcés par une Humble Fille, c'est pour la vie tout entière.

Mais cela n'est que trop assuré. Les constitutions de la Congrégation ont trop bien prévu « l'envoûtement » des filles dès leur entrée dans la maison.

« Elles font ou renouvellent les vœux chaque année, au jour de la Fête ou pendant l'octave du Sacré-Cœur et à la retraite annuelle. Elles préparent ces époques par trois jours de recueillement et de pénitence.

Les novices, après trois années d'épreuve, sont admises à faire les vœux.

Les vœux sont annuels jusqu'à l'âge de trente ans.

Ils pourront être pour cinq ans à partir de l'âge de trente ans et perpétuels à partir de quarante ans ; pour les sœurs qui ont plus de cinq ans de profession et qui pourront se mettre complètement à la disposition de la supérieure générale.

Les vœux seront réservés au Pape, si le vœu de chasteté est perpétuel, ou si la règle a été présentée à l'approbation de la Sacrée Congrégation des Réguliers.

On n'admettra aucune sœur aux vœux sans l'autorisation du Supérieur ou de l'Evêque. »

Dans un prochain article nous considérerons la vie des Humbles Filles dans ses curieux détails, les réunions ou chapitres, les pénitences, les rapports avec les confesseurs, etc.

ALEX WILL.

Le bon sens de Kruger

Deux frères, deux Boers, avaient à se partager la succession de leur père ; ils ne pouvaient s'entendre et se disposaient à entamer un procès.

Le président Krüger, passant un jour dans leur tribu, ils décidèrent d'aller lui soumettre leurs difficultés et de s'en remettre à son arbitrage.

Krüger les écouta deux longues heures ; ils plaidèrent longuement les difficultés du partage ; à peine avaient-ils fini, que le président rendait sa sentence.

— « Toi, dit-il à l'aîné, tu feras les parts ! Et toi, dit-il, au second, tu choisiras celle qui te conviens ».

NOS DÉPÊCHES

par Services Télégraphiques et Téléphoniques spéciaux

LA GRÈVE DES INSCRITS

A MARSEILLE

Les grévistes sont remplacés par des marins de l'Etat

Marseille, 31 mai. — Le remorqueur de l'Etat « Goliath » est arrivé ce matin, venant de Toulon, et ayant à bord 146 marins de l'Etat. Ces marins ont été immédiatement répartis sur les paquebots « Général Chanzy », « Rhône », « Golo » et « Russie », où ils remplaceront les équipages grévistes

L'embarquement s'est effectué sans incident. Un service d'ordre avait été organisé sur les quais en prévision d'une manifestation.

Le « Général-Chanzy » a pris la mer cet après-midi pour Alger avec les dépêches, des marchandises et de nombreux passagers.

Le « Golo » partira demain pour Ajaccio, ainsi que la « Russie » pour Oran et le « Rhône pour Tunis.

Ce matin il n'y a eu aucune arrivée de navire.

Soixante navires sont actuellement désarmés. Il y a sur les quais 60.000 tonnes de marchandises en souffrance.

A SAINT-NAZAIRE

Saint-Nazaire, 31 mai. — Le paquebot « Navarre », de la compagnie transatlantique, ne pourra pas partir aujourd'hui. L'appel adressé par la compagnie aux équipages n'a produit aucun effet. Une délégation à eux envoyé par l'Association des capitaines au long cours et officiers mécaniciens ne fut pas plus heureuse.

Les grévistes décidèrent de ne pas réintégrer le bord avant d'avoir reçu satisfaction. En conséquence la compagnie va réaliser la décision qu'elle fit entrevoir, c'est-à-dire le désarmement de tous ses navires. On est désolé à Saint-Nazaire de la tournure prise par les événements dans ce conflit dont les conséquences seront désastreuses pour ce port.

Ce matin, une délégation des inscrits est allée à l'agence de la compagnie demander des garanties écrites qui furent refusées. La compagnie se déclare résolue à ne rien accorder avant la réintégration du bord par les grévistes.

En Turquie

LES CONDAMNATIONS

Constantinople, 31 mai. — Le grand-vizir a donné un dîner d'adieu en l'honneur de M. Constans.

Les condamnations nouvelles de personnalités politiques et de l'entourage du sultan sont celles de Izzet pacha, actuellement en séjour à Londres ; de Munir pacha, ancien ambassadeur à Paris ; de Selim pacha, actuellement en Italie, qui ont été condamnés à la dégradation civique et à la confiscation de leurs biens.

PROCLAMATION DU SULTAN

Voici le résumé détaillé du hatti impérial lu par le ministre de la guerre aux troupes assemblées de la garnison de terre et de mer à Constantinople.

Dans ce message, le sultan rend grâce aux dieux de l'avoir fait monter sur le trône et il exprime sa gratitude pour le ferme établissement de la charte constitutionnelle dont le pays doit seulement attendre le salut, et qui est un des principes essentiels de la loi musulmane. C'est grâce à elle qu'il est devenu khalife et commandeur de la foi ; et il ne négligera rien pour assurer la gloire et l'honneur du pays dont le sol est arrosé du sang de ses fils.

Le sultan ajoute qu'il est résolu à défendre de toutes ses forces les limites naturelles actuelles de l'empire, basé sur la Constitution, laquelle est le guide de la prospérité et du progrès du pays.

Il entend perfectionner et développer la puissance de l'armée et de la marine pour la protection des intérêts de la patrie.

Le hatti ordonne en outre aux officiers supérieurs de traiter avec bienveillance leurs subordonnés et de s'efforcer de gagner leur confiance.

Il exhorte les hommes à obéir à leurs supérieurs en promettant de récompenser le devoir et de punir sévèrement l'insubordination.

Il termine en prenant Dieu à témoin que le sultan restera fidèle à la Constitution observatrice des lois du Cheriat, et en adressant ses salutations aux officiers et aux soldats qui lui sont plus chers que ses propres enfants.

GREVES ET SYNDICATS

C'est une grosse question qui s'est posée à la Chambre ottomane que celle du projet de loi sur les grèves et sur les syndicats d'ouvriers et d'employés. Aussitôt après les premières grèves, l'année dernière, le ministre des travaux publics avait élaboré un règlement par lequel il refusait aux ouvriers et aux employés des chemins de fer le droit de faire grève.

Aujourd'hui, la commission parlementaire chargée d'établir un projet de loi sur les grèves a terminé ce projet et l'a déposé à la Chambre.

Ce projet, contrairement au règlement du ministre, accorde aux employés et aux ouvriers le droit de faire grève. Il admet en principe la légalité et la légitimité des grèves et il reconnaît le droit d'association, de coalition et de grève à tous les employés et ouvriers d'une industrie quelconque, même des administrations chargées, en vertu d'une concession, d'un service public.

Mais, en même temps, dans son exposé des motifs la commission parlementaire admet que les grèves, si elles ne sont pas contraires au droit et à la morale, sont causes de préjudices économiques et sociaux. Elle n'en autorise pas moins la grève pour les services publics, et conséquemment, elle désorganise ceux-ci. Les économistes les plus distingués trouvent dangereux pour la Turquie, dans les conditions actuelles, de vouloir se lancer dans des aventures périlleuses devant lesquelles reculent les Etats les mieux outillés et qui ont une longue expérience du régime de liberté.

A la Chambre, un député arménien, avocat, a parlé du socialisme en termes éloquents et en a fait l'éloge. Le ministre de l'intérieur, Ferid pacha, a combattu le projet de loi de la commission et a parlé contre la formation des syndicats ouvriers en Turquie. Il a invoqué l'exemple des grèves qui ont eu lieu en France. Une autre raison pour condamner la formation de syndicats et le droit de grève pour les employés des services publics c'est, dit l'orateur, que si on accordait ce droit, le capital étranger n'entrerait pas en Turquie, parce que les capitalistes ne se soucieraient pas de donner leur argent pour le voir ensuite mis en péril par les syndicats.

Cette considération est très sérieuse, car on aura beau dire, la Turquie aura besoin pour longtemps encore des capitaux étrangers. Le moyen de les attirer ne sera certainement pas celui que voudraient voir adopter quelques députés.

Le Lancement du "Danton"

Brest, 31 mai. — Le vice-amiral Boué de Lapeyrère, préfet maritime, qui devait aller présider à Lectoure les fêtes en l'honneur du maréchal Lannes, a reçu des instructions ministérielles lui disant de rentrer directement à Brest, en vue d'activer les travaux du prochain lancement du « Danton ».

Le vice-amiral Philibert passera le 21 juin l'inspection de toutes les flottilles de torpilleurs de la Manche et de l'Océan. Les flottilles se livreront à des exercices de lancement de torpilles à cône de choc sur le garde-côte « Caïman ».

La méningite cérébro-spinale

Bar-le-Duc, 31 mai. — Au fort de Vaux, près de Verdun, un cas de méningite cérébro-spinale, suivi de mort vient de se produire. La garnison de ce fort a été consignée pour empêcher tout contact avec les autres troupes du camp retranché et le service de santé a pris aussitôt les mesures propres pour éviter la contagion.

Informé d'urgence, le ministre de la guerre a envoyé au fort de Vaux pour visiter la garnison et faire une enquête au sujet du cas qui s'est produit.

LA TRIPLICE

LA QUESTION ITALO-AUTRICHIENNE

Rome, 31 mai. — La « Tribuna » d'hier a publié, simultanément avec la « Zeit », de Vienne, un article du député Alfredo Baccelli, ancien ministre des postes et télégraphes, très compétent dans les questions de politique étrangère. Cet article parle de l'Italie dans la Triplice et traduit l'opinion de nombreux députés qui comptent parmi la majorité gouvernementale.

M. Baccelli dit que malgré les nombreuses discussions, l'opinion du Parlement est toujours favorable à la Triplice, qui a rendu de réels et grands services à l'Europe. Pendant trente années de paix qu'elle a garanties, l'Italie a pu affirmer et organiser son existence nationale ; l'Autriche a pu dominer les difficultés intestines causées par ses diverses races et l'Allemagne a pu développer d'une façon surprenante sa vie industrielle et commerciale...

Certes, la sortie de l'Italie de la Triplice ne plairait pas aux puissances occidentales et la France elle-même, qui désire vivement la paix, ne le voudrait pas non plus.

La position actuelle de l'Italie dans la Triplice est particulièrement précieuse pour la paix européenne, car malgré son alliance avec l'Autriche et l'Allemagne, elle est liée d'une cordiale amitié avec la France, l'Angleterre et la Russie. C'est ainsi que lorsque la susceptibilité des grandes puissances est en jeu, un conflit peut souvent être évité, grâce à une nation qui, par sa situation ou ses relations particulières, peut prendre une initiative dont personne n'a à se méfier et qui est bien accueillie par les autres pays. Mais pour que la Triplice garde sa vigueur, il faut que les rapports entre l'Autriche et l'Italie soient entourés de soins vigilants.

On peut reprocher à l'Italie, dont l'histoire est presque contemporaine, une attitude froideur et quelque intempérance dans ses manifestations publiques, mais l'Autriche ne doit pas oublier que sa manière de considérer la question romaine et sa conduite envers ses sujets italo-autrichiens, qui sont les plus maltraités de tous les peuples de l'empire, sont deux épines plantées dans le cœur de l'Italie.

L'Autriche devrait donc prendre une attitude amicale et modifier sa réserve hostile dans la question romaine, qui forme une contradiction avec l'état de choses reconnu par la Triplice elle-même ; elle devrait concéder tout ce qu'il est juste et utile d'accorder aux populations italiennes qui vivent dans l'empire. La continuation de sa politique de froideur, même quand l'Italie avec le ministre Tittoni est arrivée à la plus grande expression possible d'amitié officielle, n'est pas une œuvre opportune. L'empire d'Autriche, dans son intérêt même, devrait se conformer davantage aux désirs naturels de l'Italie, revenir sur le refus désagréable de participer aux grandes fêtes nationales de 1911, ne pas manifester des méfiances injustifiées en présence des nouvelles constructions navales qui sont nécessaires à l'Italie pour se mettre au niveau des autres marines ; alors la détente entre les deux peuples se ferait d'une façon définitive.

Soulèvement de paysans en Espagne

Madrid, 31 mai. — On signale depuis quelque temps en Gallice une agitation agraire assez intense, que certains comparent même — bien qu'avec une exagération manifeste — au mouvement anarchique de la « Mano Negra » naguère en Andalousie, l'une et l'autre constituant une protestation du prolétariat rural contre le régime foncier. Mais celui-ci diffère dans les deux contrées en ce que l'Andalousie souffre surtout du système du « latifundio » (grande propriété), tandis qu'en Gallice la terre, très morcelée, est sujette au droit du « foro » (forme gallicienne du « fuero » des autres régions d'Espagne), droit des plus antiques puisqu'il est antérieur à la domination romaine, sous laquelle il subsista comme équivalent du « vectigal » latin, et survécut à celle des Suèves et des Arabes.

Le « foro » est une sorte d'emphythéose, mais temporaire et non partielle, en vertu de laquelle le propriétaire cède la possession et l'usufruit de son bien à une autre personne moyennant redevance et en en conservant la propriété légale ; mais le concessionnaire peut le vendre avec la charge qui y reste attachée. Ce régime était justifié par la nature du sol de la Gallice, qui exige une longue culture pour être mis en valeur ; il existe aussi sous le nom de «prazo» dans une partie du Portugal.

La survivance du « foro » à travers de nombreuses générations constitue évidemment une espèce de moderne vasselage pour le paysan gallicien, auquel il interdit de devenir maître du maigre lopin de terre sur le quel ses ancêtres et lui ont peiné, et en fait la proie facile de l'usure, en même temps qu'elle favorise le «caciquisme», ce prolongement économique et politique de l'ancienne féodalité.

Aussi les masses rurales ont-elles organisé des Sociétés agricoles qui, à leur programme d'assistance mutuelle et d'amélioration des procédés de culture, joignent leurs revendications sociales et avant tout le « rachat des charges forales » dont la faculté leur avait été accordée par une loi de 1873, abrogée depuis, mais qui existe déjà pour les biens dépendant du Trésor public.

En attendant ce rachat, elles demandent que les dispositions du Code civil pour l'emphythéose soient appliquées au « foro », en matière d'« apéo » et de « prorateo », c'est-à-dire de délimitation de la propriété forale et de répartition de la redevance entre les usufruitiers que le lods, au-dessus du 3% de l'annuité, soit déclaré usuraire, et aussi que les Sociétés agricoles soient chargées de la fixation des impôts d'octroi dans les municipalités rurales.

Ces sociétés sont actuellement au nombre de 450 dans la province de la Corogne et d'à peu près autant dans les trois autres de Pontevedra, Lugo et Orense. L'organisme dit « Union Campesina » cherche à les grouper en une Fédération agraire, qui s'unirait aussi aux ouvriers des villes. Malheureusement, la propagande de certaines de ses sociétés, comme celle de Paderne, s'est faite dans un sens révolutionnaire. Cela a donné lieu à des violences fâcheuses de la part des paysans.

Dans la région de Betanzos, plusieurs propriétés importantes ont été ravagées, et un bois de pins, appartenant à une communauté religieuse, a été complètement incendié. Jusqu'ici ces attentats s'exercent contre les biens, non contre les personnes, mais des menaces sont proférées et devant la gravité de la situation, les autorités ont décidé l'envoi sur les lieux d'un juge spécial et de renforts de gardes civiles.

Dix des principaux coupables ont été incarcérés.

Transports rapides

PLUSIEURS ARRESTATIONS

Paris, 31 mai. — Sur commission rogatoire de M. Boucher, juge d'instruction à Paris, M. Peudepièce, commissaire spécial de la brigade mobile de Bordeaux, arrêtait hier, à l'arrivée du rapide de Paris, les employés d'une entreprise ayant son siège principal impasse Sainte-Catherine, et qui opérait illicitement le transport des marchandises entre Paris et Bordeaux et plusieurs autres villes du Sud-Ouest.

Le dommage causé de ce fait aux compagnies de chemins de fer intéressées serait considérable, et rien que pour l'Etat s'élèverait, assure-t-on, à 700,000 ou 800,000 fr.

L'entreprise dont il s'agit est dirigée par M. P..., qui possède un bureau rue Montmartre, à Paris. Son procédé consistait à faire convoyer et distribuer rapidement, par ses employés, porteurs de cartes d'abonnement, les colis de toute nature qui lui étaient confiés. Ce trafic est, comme on le sait, interdit, et sur la plainte des compagnies intéressées, lésées dans leur monopole, une instruction fut ouverte, à la suite de laquelle la saisie des marchandises fut prescrite.

Hier, à l'arrivée à Paris de l'express de Bordeaux, à sept heures du matin, quatre employés de l'agence P... furent, d'autre part, interrogés par M. Valzy, commissaire spécial. Les fraudeurs portaient avec eux onze ballots comprenant chacun trois ou quatre colis : l'un d'eux possédait, en outre, un bulletin de bagages indiquant l'enregistrement de dix-sept colis ou sacs pesant ensemble cent cinquante kilos, qui ont été également saisis. Ils contenaient les marchandises les plus variées, depuis la bijouterie jusqu'au poisson pour un grand restaurant parisien.

M. P..., directeur de l'entreprise, attendait dans une tapissière à côté de la gare. Tandis que la voiture et le cheval étaient conduits à la fourrière, des agents ont perquisitionné chez lui. Rue Montmartre ont a saisi toutes les marchandises en souffrance et les livres de comptabilité. Le tout a été transporté au cabinet de M. Boucher, juge d'instruction.

LE TSAR EN ITALIE

L'ENTREVUE DE NAPLES

Rome, 31 mai. — Les arrangements en vue de la visite du tsar au roi d'Italie sont presque terminés. La date n'en est pas encore définitivement fixée, mais il est probable que la visite aura lieu durant la première quinzaine de juillet, après la rencontre du souverain russe avec M. Fallières.

Une division italienne composée de cinq cuirassés et de cinq torpilleurs se rendra à Gibraltar d'où elle escortera le yacht impérial « Etoile-Polaire » jusqu'à Naples. Le tsar fera un court arrêt à Messine.

Le roi et la reine d'Italie recevront Nicolas II à Naples, où presque toutes les réceptions et fêtes auront lieu à bord des navires. Il est possible que le tsar descende à terre pour une courte durée, mais il ne se rendra pas à Rome.

L'Affaire Dupont

Cherbourg, 31 mai. — Les membres du parquet maritime de Cherbourg ne sont pas venus ce matin au ministère de la marine.

Ils entendront mercredi, sur convocation lancée par eux hier soir : le général Gossot, directeur central de l'artillerie navale ; M. Guimbelot, directeur du contrôle ; M. Dudebout, directeur central des constructions navales au ministère de la marine ; M. Dupont et le chef de bureau attaché au cabinet du ministre de la marine.

Deu nouveaux ambassadeurs

Le ministère des affaires étrangères vient de recevoir l'agrément de M. George Louis comme ambassadeur de France à Pétersbourg et de M. Bompard comme ambassadeur de France à Constantinople.

M. GEORGE LOUIS, né le 21 mars 1847, débuta dans la carrière administrative comme secrétaire du comité de législation étrangère au ministère de la justice en 1877. Chef de cabinet du comte Horace de Choiseul, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, avec Barthélemy Saint-Hilaire en 1880, M. George Louis devint sous-directeur des affaires commerciales aux affaires étrangères en 1881. Il ne devait quitter le quai d'Orsay qu'en 1893 comme commissaire à la Dette égyptienne, mais pour y bientôt revenir prendre la direction des affaires commerciales.

M. George Louis, depuis quelques années, avait pris au ministère des affaires étrangères une situation prépondérante comme directeur politique. Il est conseiller d'Etat et grand-officier de la Légion d'honneur.

M. Maurice BOMPARD est né le 17 mai 1854 à Metz. Il est marié à Mlle Gabrielle Le Barbier de Blignières, sœur de l'ancien premier secrétaire de la légation de France à Stockholm et Belgrade. Il a été successivement conseiller de préfecture à Lille, secrétaire général du gouvernement tunisien (1882), résident à Madagascar (1889), ministre au Montenegro (1892), directeur des consulats au ministère des affaires étrangères (1894), ministre plénipotentiaire de 1re classe (1898) et ambassadeur à Saint-Pétersbourg (1908).

M. Bompard est commandeur de la Légion d'honneur. Il était depuis l'an dernier à la disposition du ministre.

Au Maroc

Combat entre indigènes. — Les agissements de Raisouli

Tanger, 31 mai. — Plusieurs fractions des Andjeras se battent depuis hier soir à une heure de marche de Tanger contre le cheik et ses partisans que veut leur imposer Raisouli.

Au cours de ces engagements, plusieurs combattants ont été tués et blessés.

D'autre part, on apprend de Larache, à la date d'hier, que le prétendant dirige une expédition contre une petite tribu voisine qui veut rester sous la juridiction du pacha du Maghzen et refuse de reconnaître Raisouli.

D'après l'opinion qui prévaut dans les milieux européens et indigènes, les agissements de Raisouli ne vont pas tarder à causer de graves préoccupations au Maghzen et au sultan Mouley-Hafid.

On craint également qu'il ne moleste des Européens habitant dans la région se trouvant sous sa gestion.

Une escadre Japonaise en Amérique

Tokio, 31 mai. — Le gouvernement a décidé d'envoyer dans les eaux américaines une escadre composée des meilleures unités de la flotte japonaise pour remercier les Etats-Unis de la visite de la flotte américaine en 1908. Les Américains font de grands préparatifs pour recevoir les navires japonais. Ceux-ci ne visiteront que les côtes du Pacifique.

Mort d'un sénateur

Paris, 31 mai. — Après une longue maladie, M. Eugène Gouin, sénateur inamovible, est mort ce matin chez lui, 33, rue de Lisbonne.

Il était âgé de 91 ans. Il était né près de Tours ; son père, M. Alexandre Gouin, avait été ministre.

M. E. Gouin avait d'abord été banquier à Tours. Il en devint maire en 1870. Député en 1871, il fut nommé sénateur en 1875.

Il ne reste plus maintenant que quatre sénateurs inamovibles : MM. Magnin, de Marcère, Cazot et Bérenger.

COURAGEUX SAUVETEURS

Paris, 31 mai. — Au cours d'une incendie qui s'est déclaré au numéro 6 de la rue Lamarck, une scène émouvante s'est produite.

Le feu ayant pris accidentellement dans le logement occupé par les époux Lelard, où se trouvaient trois enfants de sept, cinq et trois ans, on appela du secours, car les parents des pauvres petits étaient momentanément absents.

Trois courageux citoyens, M. Louis Barbeau, gardien de la paix de la première brigade de réserve, et les frères Asset se précipitèrent dans la chambre occupée par les enfants et purent les sauver des flammes, non sans avoir été légèrement blessés.

M. Dumas, commissaire de police, qui s'ouvrit une enquête, a vivement félicité les courageux sauveteurs.

DRAME DE FAMILLE

UN FILS POIGNARDE SON PERE

Paris, 31 mai. — Cela s'est passé à Pantin, 3, impasse des Sept-Arpents.

Vers dix heures, hier soir, le commissaire de police de Pantin vit arriver dans son bureau un jeune homme affolé.

— Je viens me constituer prisonnier, dit-il, j'ai tué mon père.

Il se nomma : Georges-Louis Ranvier, âgé de 18 ans, demeurant chez ses parents, impasse des Sept-Arpents.

Il raconta qu'il avait eu avec son père une discussion très violente et qu'à la fin, emporté par la fureur, il lui avait planté un stylet dans le dos.

Heureusement, le jeune Ranvier avait mal frappé. La blessure de son père n'était pas grave et on vit bientôt venir au commissariat le blessé.

Il déclara porter plainte contre son fils.

Une enquête est ouverte qui déterminera les causes de ce triste drame de famille et les responsabilités de chacun des acteurs.

Le jeune Ranvier a été gardé à la disposition de la justice.

FEUILLETON DU 1er JUIN. — N. 60

DÉTRESSE MATERNELLE

par Henri GERMAIN

Puis il serra la main du marchand de vin, salua Madeleine et remonta sur son siège en chantonnant.

Un quart d'heure après, la jeune fille était couchée, et bientôt anéantie dans un sommeil lourd, provoqué par son extrême lassitude, elle oubliait ses tourments présents, et toutes ses préoccupations d'avenir.

Le lendemain, elle fut levée de très bonne heure, selon l'habitude de la campagne, et après avoir fait une toilette rapide, elle descendit dans la boutique du marchand de vins, prête à partir.

La maîtresse de la maison, levée la première, et que son mari avait dû prévenir de l'apparence à la fois ingénue et profondément honnête de la jeune fille, l'accueillit de façon à la mettre à l'aise tout de suite.

— Avez-vous bien dormi, mademoiselle ?

— Oui, madame, je vous remercie.

— Désirez-vous prendre quelque chose avant de vous en aller ? Car je suppose que si vous êtes descendue si tôt, c'est avec l'impatience bien légitime de vous rendre, le plus vite possible, chez les amis que vous avez à Paris.

— Oui, madame, justement.

Et je vais vous prier, tout à l'heure, de bien vouloir m'indiquer le chemin de leur demeure ; je ne connais pas du tout la ville.

— Ce sera facile, mon enfant.

Mais vous n'avez pas répondu à ma question ; voulez-vous avant cela prendre quelque chose ?

— Mon Dieu, madame, je ne sais pas, moi, fit Madeleine embarrassée ; je ne suis pas bien riche...

— Oh ! ne craignez rien, ma petite demoiselle, vous n'aurez pas dépensé beaucoup d'argent ici.

Et puis, tenez, pour vous mettre à l'aise, et comme je vois à qui j'ai affaire, c'est moi qui vais vous offrir un peu de café chaud. Ça vous va-t-il ?

C'est toujours bon le matin, ça réveille l'estomac, et vous ne partirez pas à jeun.

— Vous êtes bien bonne, madame, répondit Madeleine confuse, et si tous les Parisiens sont comme vous, je ne regretterai certainement pas d'être venue dans votre grande ville.

— Vous croyiez donc que nous étions bien méchants ici ? fit en riant de la naïveté de Madeleine la marchande de vins, mise en bonne humeur.

— Dame, on dit tant de mal de Paris dans nos villes de province, et surtout dans les campagnes.

— Ce sont des gens envieux qui ne nous connaissent pas, mademoiselle.

Le peuple de Paris est peut-être un peu léger, badaud et gouailleur, chicanier parfois aussi, mais il a du bon, je vous le promets, beaucoup de bon.

Je n'en suis pas, je puis donc l'avouer d'autant mieux.

Les Parisiens sont bons enfants, courageux, pleins de cœur, d'enthousiasme, et très charitables à tous les malheureux ; voilà la vérité.

Allons, maintenant prenez une tasse de café avec moi ; après cela vous partirez si vous voulez.

En même temps, et avec la promptitude que lui donnaient ses habitudes professionnelles, l'excellente femme servit deux tasses de café noir fumant, y joignit un petit pain et invita Madeleine à manger un peu.

Ce repas sommaire terminé, la jeune fille régla son compte qui se montait à la modique somme de trois francs, tout compris.

Puis elle prit son paquet et demanda le chemin du faubourg Saint-Antoine.

— C'est là que vous allez ? fit la marchande de vins étonnée. Mais c'est tout à côté ; vous trouverez tout de suite.

Aussitôt elle appela son garçon pour qu'il gardât la boutique, puis elle sortit avec Madeleine, la conduisit jusqu'à la rue Saint-Antoine et lui indiqua la direction à suivre, en lui donnant la place de la Bastille pour point de repère.

— Vous savez, fit-elle en lui tendant la main, si vous ne trouviez personne, vous pouvez revenir ici, nous nous arrangerions à bon compte, surtout si vous vouliez louer au mois !

Un peu étourdie d'abord par le bruit des voitures et par l'affluence des piétons, marchant presque tous en sens inverse du sien, car c'étaient les travailleurs qui descendaient dans le centre, Madeleine recouvra par degrés un certain aplomb.

Sa marche, d'abord hésitante, s'affermit peu de temps après, elle arrivait au No 53 du faubourg Saint-Antoine.

Là, une déception cruelle l'attendait.

La concierge, interrogée, lui apprit la mort presque subite de M. Carrol, le père de son amie de pension, mort survenue depuis huit mois, puis l'écroulement de la maison de commerce et, enfin, le départ de la veuve et de sa fille, totalement ruinées.

— Mais savez-vous où habitent maintenant ces dames ? demanda Madeleine, tremblante, à l'idée que ce refuge espéré allait lui échapper, et redoutant déjà de se trouver seule dans Paris.

— Ma foi, oui, je le sais, répliqua la concierge... seulement...

Elle s'interrompit en regardant la jeune fille du haut en bas, comme pour juger par son extérieur de son état de fortune.

L'arrivée à pied, de très bonne heure, le très petit paquet de Madeleine, lui faisant croire plutôt à la pauvreté, elle ajouta, d'un ton rogue :

— C'est qu'elles ne sont pas bien riches, les pauvres femmes. S'il fallait encore qu'une autre personne tombe à leur charge, elles ne pourraient pas, voyez-vous.

— Oh ! ne craignez pas cela, madame, s'empressa de répondre Madeleine qui devina la pensée de son interlocutrice, je ne viens pas pour cela, au contraire.

— Alors, c'est différent.

Tenez, vous voyez bien, là, presque en face de vous, à gauche, dans le faubourg.

— Oui.

— Ben, c'est la rue de Charonne ; elles demeurent là, les dames Carrot.

— Ah ! Quel numéro ?

— Au 28, dans la cour, c'est tout à fait une vieille maison sale ; c'est pas comme la mienne, acheva-t-elle en se rengorgeant d'une façon grotesque.

— Merci, madame, merci bien, j'y vais tout de suite.

Et Madeleine, attristée par ces détails et par une sorte de prescience des misères cachées de ce grand Paris, qui semblait pourtant à première vue si luxueux, Madeleine, disons-nous, se rendit en hâte à l'adresse indiquée.

— Au cinquième, porte au fond du couloir, cria la concierge interrogée, sans se déranger de son lit où elle somnolait paresseusement.

Madeleine gravit lentement les marches grasses et usées d'un escalier rude et mal tenu, aux murailles maculées et suintantes d'humidité.

Au fur et à mesure qu'elle montait, ses poumons, habitués à l'air pur et sain des campagnes, se révoltaient à l'inspiration des relents amers et nauséabonds qui s'exhalaient par les portes ouvertes.

Son cœur se serrait à l'avance à la pensée de la noire misère qu'elle allait découvrir peut-être.

Heureusement, elle croyait pouvoir l'adoucir à l'aide de ses économies.

Arrivée devant la porte indiquée, elle frappa sans hésiter, mais doucement.

— Qui est là ? demanda de l'intérieur une voix au timbre jeune qu'elle reconnut aussitôt pour être celle de Julie Carrol.

— C'est Madeleine Dallebois, de Château-Thierry, ouvre-moi vite !

Malgré son accent pressant, la porte demeura close un instant ; et Madeleine entendit à l'intérieur des bruits précipités, des chuchotements rapides et affairés.

Evidemment, elle surprenait les deux pauvres femmes dans leur dénûment, et leur amour-propre humilié les faisait hésiter à ouvrir.

Ou bien, elles s'empressaient à dissimuler leurs tares, à masquer leur pauvreté, pour n'avoir pas à en rougir.

Enfin, la porte s'ouvrit discrètement ; une jeune fille, grande, maigre, très brune, assez jolie, parut sur le seuil, en petit caraco, la main tendue, disant d'un accent affable :

— Entre, nous venons de nous lever ; c'est pour cela que je t'ai fait attendre un peu, tu m'excuseras.

Puis, après une minute de silence embarrassé :

—Ah ! ma pauvre Madeleine, dans quelle triste situation nous retrouves-tu ?

— Ma bonne Julie, ma chère amie ! répliqua seulement Madeleine, en éclatant brusquement en sanglots, tandis qu'elle embrassait avec effusion son amie toute surprise.

— Eh bien ! qu'as-tu donc ?

— Ah ! Julie, je suis bien malheureuse, moi aussi.

— Toi ! pourquoi cela ?

Et comme une porte s'ouvrait lentement au fond de la pièce, livrant passage à une femme d'une cinquantaine d'années, aux cheveux tout blancs, au visage flétri par le travail et les privations, Julie reprit aussitôt :

— Je te présente ma mère, d'abord.

Puis, elle prit son amie par la main, et l'amena gentiment devant madame Carrol dont le regard interrogeait.

— Tiens, maman, c'est cette bonne et douce Madeleine Dallebois, dont je t'ai si souvent parlé autrefois, et qui m'écrivait, toi t'en souviens ?...

Il paraît qu'elle est bien malheureuse, elle aussi.

— Pauvre enfant, fit alors avec bonté madame Carrol, nous tâcherons de vous consoler.

Mais, demanda tout à coup Julie, comment se fait-il que tu sois à Paris ?

— Je te raconterai cela plus tard, en te donnant des détails.

Aujourd'hui, je viens te demander, ainsi qu'à ton excellente mère, un refuge indispensable.

J'ai quitté brusquement la maison de mon père ; à la vérité, je me suis sauvée, et en venant ici, seule, sans appui, sans conseils j'avais osé compter sur ton ancienne affection.

— Tu as bien fait, et quoique nous soyons très pauvres...

Madame Carrol intervint doucement, sans laisser sa fille en dire davantage ; elle parla cependant avec une certaine gravité inquiète.

— Vous êtes la bienvenue, mon enfant.

Mais je dois vous prévenir que nous sommes dans une gêne extrême, nous gagnons